LE GARD
CONSEIL GENERAL

le Président

Nîmes, le 13 FEV. 2006

RECU le
14 FEV. 2006

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la commission particulière
du débat public sur la politique des
transports dans la vallée du Rhône et
l'arc languedocien
26 Boulevard St Roch
84 000 AVIGNON

Affaire suivie par : B. Tourre
☎ 04.66.76.37.53
✉ tourre_b@cg30.fr
P. J. : courrier adressé le 04 mai 2005 au ministre de l'Equipement.
Réf : votre courrier du 14 décembre 2005

Monsieur le Président,

Vous m'avez saisi, par courrier du 14 décembre 2005, augmenté d'un questionnaire, afin que je vous fasse part de mon avis et de mes propositions quant au déroulement du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

La question des transports sur cet axe devient chaque jour un peu plus prégnante, et nos concitoyens prennent peu à peu conscience de la saturation progressive de l'itinéraire, et de ses conséquences sur l'activité économique comme sur la qualité de la vie. Les solutions pour y remédier sont cependant moins aisément perceptibles.

C'est pourquoi je souhaite que ce débat puisse contribuer tout d'abord à leur apporter l'ensemble des éléments de compréhension de la problématique, de manière à permettre une discussion féconde, de nature à éclairer le gouvernement sur les attentes des acteurs associatifs et économiques, des populations, et de leurs représentants. Le gouvernement pourra alors, c'est le vœu que je formule, faire connaître rapidement le scénario préférentiel dans la voie duquel il souhaite s'engager, afin que les collectivités locales, acteurs de l'aménagement, puissent également en tenir compte, ou tenter de l'infléchir si elles estiment devoir le faire.

.../...

Concernant les problématiques à aborder, celle des transports est certes très importante, mais elle n'est pas la seule à devoir être mise en avant. Les problématiques d'environnement bien sûr, mais également celles d'aménagement équilibré du territoire, doivent être particulièrement développées. Vous trouverez ci-joint en ce sens copie du courrier que j'ai adressé le 04 mai 2005 au ministre de l'Equipement, en réponse à sa saisine de fin octobre 2004. J'y souligne que la présentation faite dans le document envoyé à cette occasion me parait biaisée, car la solution du doublement sur place n'est pas accompagnée, comme il l'aurait à mon sens fallu pour une bonne comparaison , des aménagements permettant la desserte des territoires de piémont. Ces éléments doivent être intégrés, pour une parfaite compréhension des enjeux et solutions proposées, dans le dossier d'information soumis au débat, de la même manière que doivent également y être intégrés des éléments de quantification de la non-réalisation des hypothèses de base. En effet, celles-ci me paraissent très optimistes au regard du rythme de réalisation des opérations prévues dans les différents documents de planification et de programmation.

En ce qui concerne les outils d'information du public, site Internet, nombreuses réunions d'information et de débat, et journal spécifique à large diffusion sont indispensables, même si j'ai bien sûr conscience de la difficulté à organiser et faire vivre un débat tant sur une problématique (et non sur un projet) que sur un territoire aussi vaste.
Si la mise à disposition d'un espace d'expression dans notre mensuel départemental ne me paraît pas pour l'instant opportune, je suis en revanche tout disposé à y faire figurer de l'information factuelle sur les modalités d'organisation du débat public, et à inviter nos concitoyens à y participer activement. La hauteur des enjeux pour notre département, en particulier pour les territoires de piémont, me conduit à penser qu'il ne peut être envisagé moins de 2 réunions publiques, l'une à Alès et l'autre à Nîmes, des réunions thématiques, au public ciblé, pouvant en outre être organisées avant celles dédiées au grand public.

Naturellement, je souhaiterais pouvoir être destinataire de l'ensemble du dossier et des éléments qui seront mis à la disposition du grand public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Damien ALARY